NOVEMBRE 2026

RÉSULTATS & ANALYSE

ENQUÊTE SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES KINÉSITHÉRAPEUTES LIBÉRAUX

Réalisée à la demande du

SNMKR
SYNDICAT NATIONAL
DES MASSEURS KINESITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Enquête construite et analysée par Marine COUSSON, kinésithérapeute et titulaire d'un master de recherche obtenu à Sciences Po Bordeaux

MODÈLE ÉCONOMIQUE DES KINÉSITHÉRAPEUTES LIBÉRAUX : UNE PROFESSION SOUS TENSION, EN QUÊTE DE SOLUTIONS

Une grande enquête nationale réalisée en octobre 2026, a permis de collecter la perception des kinésithérapeutes sur la situation économique de leur profession. **3 468 kinésithérapeutes libéraux ont répondu à cette enquête anonyme**. Elle met en évidence une inquiétude économique largement partagée, qui conduit les professionnels à adapter leurs pratiques.

Une inquiétude économique quasi-unanime

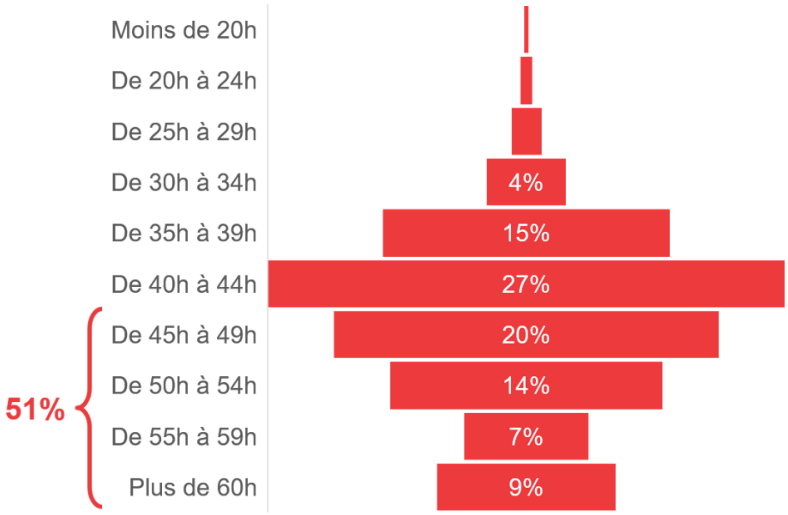
Les répondants à notre enquête présentent des profils variés (genre, ancienneté, région, zone d'exercice…), qui permettent une bonne représentativité des réponses obtenues.

Premier enseignement, particulièrement marquant : **95% des répondants constatent une baisse de leur pouvoir d'achat.** Ce constat s'accompagne d'un décalage entre la rémunération et la valeur de leur travail, pour 94% des répondants.

Ces perceptions ne restent pas théoriques : **83% des kinésithérapeutes interrogés déclarent avoir déjà modifié leur façon de travailler** pour maintenir leur pouvoir d'achat. Or, les marges de manœuvre individuelles semblent de plus en plus limitées.

Une profession qui travaille déjà beaucoup

Les kinésithérapeutes libéraux déclarent travailler en moyenne **45h par semaine**. Cette moyenne masque des situations particulièrement exigeantes : 51% des répondants déclarent travailler plus de 45h hebdomadaires et environ 10% dépassent les 60h.



Temps moyen travaillé par semaine par les kinésithérapeutes libéraux

La stratégie consistant à augmenter le volume d'activité pour compenser une rémunération insuffisante semble donc avoir déjà largement été mobilisée. Elle va de pair avec un risque croissant d'épuisement professionnel, comme l'a montré le rapport du CNOMK de juillet 2026.

Une diversification des activités encore limitée

L'exercice libéral en cabinet ou au domicile des patients reste très largement dominant. Les autres activités professionnelles demeurent minoritaires.

Parmi les kinésithérapeutes exerçant en libéral, **les séances hors nomenclature constituent l'activité secondaire la plus représentée**. Elles concernent près de 47% des répondants de ce sous-groupe, devant le travail pluriprofessionnel (24%) et les séances en structure (19%).

Cette diversification ne transforme toutefois pas fondamentalement le modèle économique : en moyenne, **les kinésithérapeutes consacrent encore 92% de leur temps de travail à l'activité conventionnée**.

Les dépassements d'honoraires : une pratique étonnamment répandue

Les résultats de l'enquête montrent que le recours aux dépassements d'honoraires est déjà une réalité pour une partie de la profession.

31% des répondants déclarent en pratiquer, de manière occasionnelle ou systématique. Parmi les professionnels qui n'y ont pas recours, 52% indiquent avoir déjà envisagé cette possibilité. En somme, **ce sont 2/3 des kinésithérapeutes répondant qui pratiquent ou envisagent de pratiquer un dépassement**.

Les dépassements sont motivés et/ou justifiés par la valorisation des compétences et de l'expertise professionnelle : temps investi en formation continue, maîtrise d'une technique ou d'un outil spécifique, ou encore durée des séances.

Les montants déclarés restent relativement modestes. Lorsqu'un montant fixe est ajouté à l'acte, la médiane est à 5€.

Des réticences avant tout déontologiques

Si les dépassements constituent une piste envisagée par une partie croissante des professionnels, ils restent loin de faire consensus.

Parmi les répondants qui ne pratiquent pas de dépassement, les principales objections concernent **l'accès aux soins** (21%), **les difficultés financières des patients** (17%), **la crainte des sanctions liées à l'illégalité de cette pratique** (13%), parmi d'autres objections.

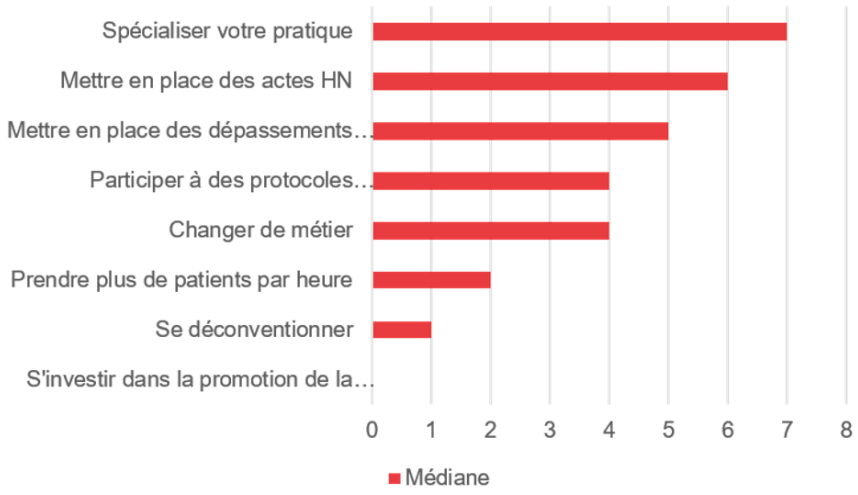
Les considérations déontologiques représentent ainsi 43% des raisons citées, devant les difficultés pratiques (25%), les questions réglementaires (25%) et les freins psychologiques (7%).

Il semble que de **nombreux kinésithérapeutes se sentent dans une impasse** : devoir choisir entre préserver ses principes et maintenir un niveau de rémunération satisfaisant.

Des stratégies individuelles qui atteignent leurs limites

Face à ces difficultés, plusieurs leviers d'adaptation sont envisagés par les répondants. **Les stratégies privilégiées sont celles qui permettent de valoriser davantage l'expertise professionnelle** : spécialiser sa pratique, mettre en place des actes hors nomenclature et/ou dépassements d'honoraires.

D'autres pistes sont également évoquées, comme participer à des protocoles pluriprofessionnels, mais aussi changer de métier ou se déconventionner.



Solutions individuelles envisagées par les kinésithérapeutes pour faire face à leurs difficultés économiques

Chacune de ces solutions présente des limites, comme vu plus haut. **Les pistes liées au déconventionnement ou à la reconversion interrogent directement l'avenir de notre profession.**

Le projet conventionnel du SNMKR : une réponse collective

Face à ces constats, l'enquête interroge également les professionnels sur les propositions conventionnelles portées par le SNMKR.

Les résultats témoignent d'une **large adhésion aux différentes mesures du projet conventionnel** du SNMKR. Elles recueillent toutes une appréciation favorable, avec des scores médians compris entre 5/10 pour le forfait patientèle et 8/10 pour l'espace de liberté tarifaire ou la revalorisation des spécificités peu pratiquées.

Ce projet du SNMKR rejoint les attentes exprimées au niveau individuel : mieux valoriser l'expertise, reconnaître la spécificité de certaines prises en charge et permettre une rémunération davantage en adéquation avec le travail effectué.

Il apporte surtout une réponse collective à des difficultés que les professionnels tentent aujourd'hui de résoudre individuellement, parfois au prix de compromis difficiles.

Conclusion : préserver le modèle conventionné suppose de le faire évoluer

Les résultats de cette enquête dressent le portrait **d'une profession inquiète pour son avenir économique**, mais qui reste profondément attachée à **la qualité des soins et à l'équité d'accès pour les patients**.

La multiplication des actes ou le recours aux dépassements sans cadre légal ne peuvent constituer des réponses durables. Ces stratégies individuelles montrent leurs limites et placent parfois les professionnels face à des choix contraires à leurs valeurs.

Pour le SNMKR, ces résultats soulignent la **nécessité de faire évoluer le cadre conventionnel. L'enjeu dépasse la seule question de la rémunération** : il s'agit aussi de préserver la qualité des prises en charge, les conditions d'exercice et l'accès aux soins.